



EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation : le 25 janvier 2023

Nombre de conseillers en exercice : 29

Nombre de présents : 24

Nombre de votants : 28

N° DEL-2023-01

SEANCE DU 1^{er} FEVRIER 2023

Nature de l'acte:
Finances – décisions
budgétaires

Présents : Mme BENIER, Maire

M. LABRANCHE, Mme JONES, Mme GIOVANNONE-EDWARDS, M. REGARD-TOURNIER, Mme LEON, M. LAVOUE, Mme PIETRZYK, M. CARRY, Adjoints ;

OBJET :
Tenue du Débat
d'Orientations
Budgétaires 2023

M. DESSAGNE, M. GUIOTON, M. ROMAND-MONNIER, Mme BECHTIGER, Mme LESQUERRE, Mme DUBURCQ, Mme LAROUX, M. DE VARREUX, M. MILLET, M. THOMAS, M. BURLET, Mme DUMOLLARD, M. DE MARTEL, Mme VELASQUEZ, M. WATELET, Conseillers Municipaux.

Excusés :

Pour ampliation
Pour le Maire
et par délégation

Mme DOUAI, Conseillère Municipale, a donné pouvoir à Mme LAROUX.

M. JOURDA, Conseiller Municipal, a donné pouvoir à Mme JONES.

Mme BONIFACIO, Conseillère Municipale, a donné pouvoir à Mme DUMOLLARD.

Mme BEN YOUSSEF-TAKATART, Conseillère Municipale, a donné pouvoir à M. WATELET.

Absent :

M. ORSET, Conseiller Municipal.

Secrétaire de séance :

Mme BECHTIGER.

EXPOSE

VU le Code général des Collectivités Territoriales, en particulier les articles L 2312-1 et D 2313-3,

Madame le Maire rappelle au Conseil municipal que dans les communes de 3 500 habitants et plus, le maire présente au conseil municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires.

Ce rapport donne lieu à un débat au conseil municipal dont il est pris acte par une délibération spécifique.

La présentation et le vote du budget primitif 2023 se dérouleront lors de la séance du conseil municipal en date du 8 mars 2023.

Aussi, Madame le Maire invite le conseil municipal à débattre à l'appui du rapport sur les orientations budgétaires, joint à la présente délibération.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES AVOIR ENTENDU SA PRESIDENTE,

PREND ACTE de la tenue du débat d'orientations budgétaires relatif à l'exercice 2023.

FAIT A THOIRY,
LE 1^{er} FEVRIER 2023

LE MAIRE,
Muriel BÉNIER



Certifiée exécutoire le 03/02/2023
Après dépôt en préfecture de Bourg-En-Bresse
Et publication ou notification le 03/02/2023